



MAIRIE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SEANCE DU 06 JUILLET 2017

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Saint-Marcellin-en-Forez s'est réuni à la salle voutée sous la présidence de Monsieur Eric Lardon, maire.

Etaient présents :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Alain THOLOT, Pierre PASQUIER, Jeanine ASTIER, Christiane CLUZEL, René MEASSON, Martine CHARLES, Philippe ECKERT, René TETE, Arnaud DE MAZENOD, Margot SOLVIGNON, Virginie FAUVET, Guy JANIN, Marc COMBETTE, Zohra DACQUIN, Denis GARBAY

Etaient absent(s), excusé(s) :

Charlotte DEGUIN, Jean-Baptiste GOUJON, Evelyne DEHAN, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Sandrine GOUJON, Sylvie GIBERT

Avaient donné procuration : Charlotte DEGUIN à Hélène DE SIMONE, Jean-Baptiste GOUJON à Margot SOLVIGNON, Evelyne DEHAN à Jeanine ASTIER, Christelle PLUCHAUD à Virginie FAUVET, Stéphane VILLARD à Pierre PASQUIER, Sandrine GOUJON à Patrick AIVAZIAN, Sylvie GIBERT à Guy JANIN

VINGT CONSEILLERS (sur 27, en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil Municipal peut légalement se réunir et délibérer.

Délibération	IDENTITE DE LA DELIBERATION	Nature du Vote	Décision
2017-07-070	APPROBATION DES MONTANTS MAXIMUMS BRUTS MENSUELS DES INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX APPLICABLES AU 1ER FEVRIER 2017	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-07-071	BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-07-072	BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

	DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)	Pour : Contre : Abstention :	0 0 0	DELIBERATION NON SOUMISE AU VOTE
2017-07-073	DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LOIRE FOREZ AUX COMMUNES	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-074	ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE IMPASSE DU BIEF - DOSSIER LOIRE HABITAT	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-075	ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE IMPASSE DU BIEF DOSSIER M. MME COLOMBIER RENE	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-076	ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AUX PETITES FARGES - DOSSIER M. MME COLOMBIER RENE	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-077	ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES AU PLACIER - DOSSIER ROSE INVEST	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-078	ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AU PLACIER- DOSSIER MME PORTE	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-079	VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉE CHEMIN DE TREMOULIN A LA SOCIÉTÉ MATEQUIP	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-080	APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BONSON	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-07-081	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES	Pour : Contre : Abstention :	27 0 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2017-07-082	APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION AVEC L'AMIMM	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-07-083	CREATION D'IN SERVICE COMMUN DE DIRECTION GENERALE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-07-084	MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Eric LARDON

